

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le mardi 28 janvier 2025, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

M<sup>ME</sup> Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière

ET

MM. Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité (à distance)  
Clermond Coll représentant suppléant de Pointe-Lebel  
Guy Côté représentant de Godbout  
Michel Desbiens représentant de Baie-Comeau  
Victor Hamel représentant de Franquelin  
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau  
Christian Malouin représentant de Chute-aux-Outardes  
Julien Normand représentant de Pointe-aux-Outardes

**Est absent :**

André Bossé représentant de Pointe-Lebel

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 17 décembre 2024

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2024-12 de la Régie ainsi que n° 2024-12 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de décembre 2024
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2024
- 2.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 862 000 \$ qui sera réalisé le 5 février 2025
- 2.5 Dépôt rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

LET

- 2.6 Décompte progressif n° 8 – Aménagement de la plateforme de compostage
- 2.7 Autorisation de procéder à la réparation de la pelle mécanique EC-220

**3.0 Informations**

- 3.1 Revue de presse 2024

**4.0 Correspondance**

**5.0 Affaires nouvelles**

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 25 février 2025

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 25 février 2025

**6.0 Période de questions**

**7.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 04.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2025-01

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2025-02

#### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 17 décembre 2024

**Attendu que** les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 17 décembre 2024;

**Attendu que** les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 17 décembre 2024, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2025-03

#### 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2024-12 de la Régie ainsi que n° 2024-12 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2024-12 de la Régie d'une somme de **651 513,63 \$** et n° 2024-12 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **2 310,43 \$ pour un total de 653 824,06 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2025-04

#### 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de décembre 2024

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **3 186,98 \$** pour décembre 2024, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2025-05

**2.3 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2024**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2024 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2025-06

**2.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 862 000 \$ qui sera réalisé le 5 février 2025**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 862 000 \$ qui sera réalisé le 5 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
14-02	216 600 \$
19-02	1 645 400 \$

**Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;**

**Attendu que**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 14-02 et 19-02, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 février et le 5 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	93 400 \$	
2027	96 900 \$	
2028	100 900 \$	
2029	104 900 \$	
2030	109 000 \$	(à payer en 2030)
2030	1 356 900 \$	(à renouveler)

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 14-02 et 19-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2025-07

**2.5 Dépôt rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle**

**Attendu que** selon l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, au moins une fois l'an, la Régie dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport sur la gestion contractuelle;

**Attendu que** le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2024 a été préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2024, tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

**Approuvé séance tenante.**

LET

Rés. 2025-08

**2.6 Décompte progressif n° 8 – Aménagement de la plateforme de compostage**

**Attendu qu'**Artelia (FNX Innov) a procédé à l'analyse du décompte progressif n° 8;

**Attendu qu'**Artelia (FNX Innov) recommande de procéder au paiement selon le certificat de paiement n° 8 émis le 24 janvier 2025.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif portant le n° 8, au montant de 43 740,30 \$, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., incluant les taxes applicables.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2025-09

**2.7 Autorisation de procéder à la réparation de la pelle mécanique EC-220**

**Attendu que** la pelle mécanique EC-220 n'est plus fonctionnelle depuis le 15 décembre 2024 en raison d'un bris majeur de roulement de rotation;

**Attendu que** la pelle mécanique est essentielle pour effectuer diverses opérations, notamment le positionnement des déchets sur les pentes des cellules d'enfouissement, le profilage des fossés ainsi que le maintien et l'entretien des cellules en cas de bris ou de maintenance des compacteurs;

**Considérant que** la pelle est de marque Volvo et que la compagnie disponible dans la région pour la réparation est NORS;

**Considérant que** la Régie procède de gré à gré dans les cas où la loi ou le règlement de gestion contractuelle lui permet de le faire;

**Considérant que** la réparation de la pelle est estimée à 51 850,50 \$ excluant les taxes applicables.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à la réparation de la pelle mécanique EC-220 au montant de 51 850,50 \$ excluant les taxes applicables, ainsi que le transport de la pelle du lieu d'enfouissement de Ragueneau vers Baie-Comeau, à l'entreprise NORS située au 2107, avenue du Labrador, Baie-Comeau, (QC) G4Z 3B9.

**Approuvé séance tenante.**

### 3.0 INFORMATIONS

#### 3.1 **Revue de presse 2024**

Isabelle Giasson a remis aux élus la revue de presse 2024.

### 4.0 CORRESPONDANCE

### 5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 **Prochaine rencontre de travail** : le mardi 25 février 2025 à 8 h.

5.2 **Prochaine séance ordinaire publique** : le mardi 25 février 2025 à 11 h.

### 6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine, citoyen de Baie-Comeau est présent et pose des questions sur le refinancement des règlements d'emprunts 14-02 et 19-02 (résolution 2025-06).

### 7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 18.

Rés. 2025-10



Julien Normand  
Président

Isabelle Giasson, directrice générale  
et greffière-trésorière